



Octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

LES MÉMOS DE L'UNAFO

L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE SOCIALE (AGLS) EN RÉSIDENCES SOCIALES

SE DONNER LES MOYENS D'APPLIQUER LA RÉFORME DE 2025 POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DANS VOTRE CIRCONSCRIPTION

L'AGLS, à laquelle est éligible chaque résidence sociale, est destinée à financer les moyens mis en œuvre par les acteurs du logement accompagné, afin de proposer aux personnes logées une gestion locative sociale (GLS) adaptée à leurs besoins.

Les modalités d'attribution de l'AGLS ont fait l'objet d'une réforme en 2025 permettant de rendre systématique pour toutes les résidences sociales cette subvention, seule subvention de l'Etat perçue par les gestionnaires de résidences sociales.

L'enveloppe budgétaire votée en 2025 ne permet pas de couvrir l'ambition de la réforme. **Pour ne pas revoir à la baisse cette réforme et permettre aux gestionnaires de poursuivre leurs missions d'utilité sociale, il convient d'augmenter de 6 millions d'euros l'enveloppe AGLS** prévue dans le projet de loi de finances (programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »).

LA RÉFORME DE 2025

Après plusieurs mois d'échanges entre l'État, l'Unafo et l'Unhaj, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Logement d'Abord, une réforme de l'AGLS a été initiée en 2025. Cette réforme remet à plat les critères de calcul, en garantissant notamment, d'une part, que chaque résidence sociale puisse bénéficier de cette subvention, contrairement à la situation antérieure, et, d'autre part, que la compensation du Ségur soit pérennisée.

L'enveloppe prévue dans la loi de finances pour 2025 est inférieure aux besoins puisqu'un dépassement de l'ordre de 10% (soit 5 millions d'euros) est constaté.

QUE FINANCE L'AGLS ?

La gestion locative sociale se décline en quatre grandes catégories d'intervention : la **régulation de la vie collective au sein de la résidence** (accueil et intégration des résidents, **la veille et le suivi au quotidien**, prévention et gestion des incidents), **la prévention et la gestion des impayés** (suivi rapproché des dettes et plan d'apurement, orientation vers les services sociaux), **la lutte contre l'isolement** (écoute individuelle, actions favorisant le lien social, inscription de la structure dans la vie sociale locale), **la médiation vers les services extérieurs** mobilisables pour résoudre les difficultés des résidents.

UN BESOIN EN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE 6 MILLIONS D'EUROS

Afin de ne pas remettre en cause en 2026 les principes et les barèmes de cette réforme, il est nécessaire de relever l'enveloppe de 7 millions d'euros par rapport à 2025 : 5 millions supplémentaire pour appliquer la réforme, 1 million pour tenir compte de l'ouverture de nouvelles résidences sociales en 2026 (le coût pour le 1er semestre 2025 est estimé à un peu plus de 500 k€) et 1 million pour donner à l'État la possibilité de compenser les perdants de la réforme.

Le projet de loi de finances prévoyant une augmentation de près d'1 million d'euro, il est nécessaire de voter une enveloppe supplémentaire de 6 millions d'euros afin de couvrir les besoins de la réforme amorcée en 2025, permettre l'octroi de l'AGLS aux nouvelles résidences sociales ouvertes en 2026 et accompagner les gestionnaires perdants de la réforme.

CHIFFRES CLÉS

**25 000 NOUVEAUX
LOGEMENTS** EN RÉSIDENCES
SOCIALES ET FOYERS DE JEUNES
TRAVAILLEURS DANS LE CADRE DU PLAN
LOGEMENT D'ABORD

46,2M€ VOTÉS DANS LA LOI DE
FINANCES 2025 POUR FINANCER L'AGLS,
DONC 5M€ POUR LA RÉFORME

7M€ DE FINANCEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES
POUR COUVRIR LES BESOINS DE LA
RÉFORME

53,1M€ NÉCESSAIRES EN 2026
(CONTRE 47,1M€ PRÉVUS), SOIT UN
DIFFÉRENTIEL DE **6M€**

DES COÛTS ÉVITÉS LARGEMENT SUPÉRIEURS

Une étude de l'UnafO montre que **le coût de l'AGLS est largement compensé par des retombées ou des coûts évités multiples** : retour à l'emploi des résidents, situations d'impayés locatifs ou de surendettements évitées, hospitalisations évitées...

**POUR EN SAVOIR PLUS ET
RETROUVER NOTRE PROPOSITION
D'AMENDEMENT :**

» unafO.org/PLF2026

L'Union professionnelle du
logement accompagné (UnafO)
rassemble **198 acteurs** qui gèrent
près de **155 000 logements**

» unafO.org

NOUS CONTACTER

Arnaud DE BROCA, délégué général
arnaud.debroca@unafO.org
06 20 51 04 83

PACA, AURA et Hauts-de-France :
Mathilde MARANTZ
mathilde.marantz@unafO.org

**Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val de Loire et Occitanie :**
Solène BAUBRY
solene.baubry@unafO.org

**Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-
Loire, Normandie et Grand-Est :**
Pierre BANEL
pierre.banel@unafO.org

Outre-mer :
Pierre-Marc NAVALES
pierre-marc.navales@unafO.org